L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux: 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS.
SAMEDI, 15 JUIN 1889.

PETITES ANNONCES.

DEMANDES D'EMPLOI.

DEMANDE d'emploi.—Une jeune fille Française désire être employée par une famille allant en France. S'adresser à Mme Fourcade, coin Ste-Anne et Dauphine.
13 juin—2 sem

UN Louisianais désire enseigner le français et l'anglais dans une famille à la campagne ou de l'autre bord du lac pour sa pension. L'arrangement serait pour l'été. Ecrire à F. E. S., bureaux de l'Abeille. 29mai—

A LOUER

A LOUER—A Mandeville, six maisons avec dependances, entièrement neuves et meublées à neuf, connues comme ancien hôtel, et faisant face au lac, à un ilet du wharf du "Camelia". S'adresser rue Tremé, No 275, N. O.
15mai—4sem.

PAR LE CONSTABLE.

Julia Kiernan vs. George Rickie ou Ricks.

DEUXIEME COUR DE CITÉ de la Nouvelle Orléans, No. 12,257.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Charles H. Lavillebeuvre, juge de la Deuxième Cour de Cité de la Nlle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, je vendrai à l'encan en face de mon entrepôt, No 95 rue Royale, entre Conti et St Louis, dans le Second District de cette ville, le MERCREDI, 26me jour de juin 1889, à 11 heures a. m., la propriété décrite ci-après, à savoir—
Un lot de meubles de maison d'après inventaire enliassé en mon bureau.
Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée.
Conditions—Comptant sur les lieux.
P. AD. FORTIER
Constable de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.
15juin—15 19 26

J. J. Zeitinger vs Dr S. P. Brown.

PREMIERE COUR DE CITÉ de la Nouvelle Orléans—No 15,898—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. H. H. Price, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à mon entrepôt, No 152 rue Lafayette, entre Carondelet et St Charles, le SAMEDI, 15 juin 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Un buggy à quatre roues avec impérial.
Saisi dans l'affaire ci-dessus, intitulée et numérotée.
Conditions—Comptant sur les lieux.
M. FARRENTELLI,
Constable de la Première Cour de Cité de la Nlle-Orléans.
5 juin—5,10,15

John Clark vs Joseph H. Weber.

DEUXIEME COUR DE CITÉ DE LA NOUVELLE-Orléans—No 11 011—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Hon. Chs. H. Lavillebeuvre, juge de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, je vendrai à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 29 juin 1889, à midi, la propriété décrite ci-après, à savoir:
Un certain lot de terre, situé dans le quatrième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Annonciation, Laurel, Deuxième et Troisième, mesurant 55 pieds 8 pouces de face à la rue Annonciation, sur 100 pieds de profondeur et de face à la rue Troisième, étant le lot entier désigné comme lot 19, moins 29 pieds 8 pouces pris de l'arrière du dit lot, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, acquis par Jos. H. Weber de la Hibernia Insurance Company, d'après un acte pardevant W. J. Castel, notaire, le 3 décembre, 1883. C. O. B. 118, folio 355.
Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée.
Conditions—Comptant sur les lieux.
P. AD. FORTIER,
Constable de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans
29 mai—29—juin 5 12 19 26 29

Charles Grillet vs. J. J. Crowley.

DEUXIEME COUR DE CITÉ DE LA NOUVELLE Orléans, No 12,061.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Charles H. Lavillebeuvre, juge de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, dans l'affaire intitulée et numérotée ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à l'encoignure de la rue Conti et du passage de la Bourse, dans le Second District de cette ville, le MARDI, 18 juin 1889, à 11 heures a. m., de la propriété décrite ci-après, à savoir:
Une jument brune de race, nommée Florine.
Saisie dans l'affaire ci-dessus décrite et numérotée.
Conditions—Comptant sur les lieux.
P. AD. FORTIER,
Constable de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.
6 juin—6, 13, 18.

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Frank Lamanette.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 27,241—Division C—Attendu que Mme Agnès Lamanette a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Frank Lamanette, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
14 juin—14 19 23

Succession de Michael Monahan.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 27,254—Division D—Attendu que Mary E. Monahan a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de Michael Monahan, décédé intestat: avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
14 juin—14 19 23

Succession de Mme Catherine Robertson, veuve de John Hall.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 26,487.—Division D.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Thérèse Hall, exécutrice testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
9juin—9.14.18

Succession de Joseph Yates.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 24,989—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par John B. Vinet, administrateur public et administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
12juin—12 18 21

Succession de Mme M. M. Stewart.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 26,200—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Hunter Stewart et Théodore C. Stewart, exécuteurs testamentaires de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
11juin—11 15 20

Succession de Giovanni B. Sbarboro.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 27,114—Division D—Attendu que Rosa Repetto, veuve de G. B. Sbarboro, a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Giovanni B. Sbarboro, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
6 juin—6,11.15

Succession de Samuel Dowty et femme.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 21,831—Division C.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par William A. Dowty, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
11 juin—11 15 20

Succession de Leonard Kuech (ou Cook).

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 27,177—Division D.—Attendu que Mme Vve Elizabeth Kuech a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Leonard Kuech (ou Cook), décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
6 juin—6 11 15

Succession de E. S. Wangberger.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—[illegible]—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Dan'l A. Rose, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
13 juin—13 18 22

Succession de François Vallette.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 23 984—Division A.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Frank Vallette, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
11 juin—11,15,20

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

PLUS DE DEUX MILLIONS DISTRIBUÉS.

L.S.L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane.

Incorporée par la Législature, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public.

La création de la Compagnie a été ratifiée, par un vote populaire énorme, et reconnue par la présente Constitution de l'Etat, adoptée le 2 décembre 1879.

Les grands tirages extraordinaires ont lieu semestriellement (Juin et Décembre) et les grands tirages à numéros simples ont lieu tous les autres dix mois de l'année, et ont tous lieu en public, à l'Académie de Musique, à la Nouvelle-Orléans.

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

G. T. Beauregard
J. A. Early
COMMISSAIRES.

TIRAGE SEMESTRIEL,
A
L'ACADÉMIE DE MUSIQUE,
NOUVELLE-ORLEANS,
MARDI, 18 JUIN 1889

GROS LOT: $600,000

100,000 Billets à $40; Demi-Billet, $20; Quart de Billet, $10; Huitième de Billet, $5; Vingtième de Billet, $2; Quarantième de Billet, $1 00.

LISTE DES LOTS:

1 Lot de	$600,000, soit	$600,000
1 Lot de	200,000	200,000
1 Lot de	100,000	100,000
1 Lot de	50,000	50,000
2 Lots de	20,000	40,000
5 Lots de	10,000	50,000
10 Lots de	5,000	50,000
25 Lots de	2,000	50,000
100 Lots de	800	80,000
200 Lots de	600	120,000
500 Lots de	400	200,000
PRIX D'APPROXIMATION:		
100 Lots de	$1,000, soit	$100,000
100 Lots de	$800	80,000
100 Lots de	$400	40,000
PRIX TERMINAUX.		
999 Lots de	$200, soit	$199,800
999 Lots de	$200	199,800
3,144 Lots se montant à		$2,159,600

On demande des agents partout.

☞ Pour les prix à payer par les CLUBS, ou pour tout renseignement que l'on voudrait avoir, s'adresser au soussigné. Votre écriture devra être distincte et la Signature lisible. On s'assurera un service plus rapide de la Poste en envoyant une enveloppe portant l'adresse en plein.

IMPORTANT.

Remises par Postal Notes, Express Money Order, en change de New York, dans des lettres ordinaires. Monnaie couverte par l'Express.

S'adresser à
M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lne.

Nous payons les frais sur l'argent Envoyé à nous par l'Express sur des montants de $5 ou au-dessus.

Adresser vos lettres enregistrées à la New Orleans National Bank, New Orleans, La.

Rappelez-vous que les deux noms des [illegible] de la Loterie de l'Etat de la Louisiane, émis en vertu de la Charte d'Etat, sont reconnus par les Tribunaux les plus élevés comme [illegible] signés par M. A. Dauphin, Président, endossés par les Généraux Beauregard et Early, surveillants des tirages, et garantis par les Banques Nationales de la Nlle-Orléans, en ce qui concerne le paiement des lots. NULS AUTRES NE SONT AUTHENTIQUES.

Tous les soi-disant "Suppléments", "Original Little Louisiana" ou autres imitations, avec l'usage illégal du nom de la Compagnie de la Loterie de l'Etat de la Louisiane, par des personnes inconnues, sont des noms fictifs, constituent autant de tentatives destinées à tromper le public par de faux prétextes, ces entreprises frauduleuses n'offrant absolument aucune garantie.

Rappelez-vous qu'une défense est le Prix de la plus petite fraction d'un billet émis à chaque tirage. Tout billet offert en notre nom à un prix moindre est contrefait ou sans valeur.

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente importante par le Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans, d'un remorqueur de premier ordre connu comme le E. A. Burke, et deux barges de premier ordre, connues comme "Maude McLain" et "Keystone", ensemble avec les agrès, poulies, appareils, meubles, etc.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—En vertu d'un ordre de vente en date du 9 mars 1889, dans l'affaire de L. O. Desforges & Co vs. leurs créanciers No 26,390, et de trois writs de fieri facias dans les affaires qui suivent, à savoir:
Fort Pitt National Bank of Pittsburgh vs Joseph B. Williams.—No 26,214.
Fort Pitt National Bank of Pittsburgh vs Joseph B. Williams.—No 26,215.
Mechanics' National Bank of Pittsburgh vs Joseph B. Williams.—No 26,216.
Et aussi en vertu d'un ordre de cour dans l'affaire de
Fort Pitt National Bank of Pittsburgh vs Joseph B. Williams—No 26,214,
en date du 17 mai 1889, le tout à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre la rue Gravier et le Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI, 19 juin 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, savoir:
Le remorqueur "E. A. Burke" et les deux barges "Maude McLain" et "Keystone", ensemble avec tous les agrès, poulies, appareils, meubles, etc., comme ils se trouvent maintenant dans le fleuve Mississippi, à Alger, près du débarcadère du ferry du Troisième District.
Livrés dans l'affaire de l'insolvable.
Saisi dans les affaires ci-dessus et d'autres.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
18 mai—18.25—juin 1,8.15,19

ANNONCE JUDICIAIRE.

Bertrand Saloy vs A. B. Dembrun.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 25,890.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 15 juin 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:
1° Deux certains lots de terre situés dans le Deuxième District de cette ville, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, dans l'ilet borné par les rues Ste-Anne, Dumaine, Port et l'Avenue Hagan, désignés par les Nos 13 et 14 et mesurant comme suit: trente pieds de face à la rue Dumaine sur une profondeur de cent soixante-sept pieds deux pouces et quatre lignes.
2° Deux lots de terre, ensemble avec les bâtisses, droits, etc., qui s'y trouvent, situés dans le faubourg Tremé, désignés par les numéros 11 et 12 dans l'ilet No 28 borné par les rues Bayou St-Jean, Première, Ste Anne et Dumaine, lesquels lots se touchent sur la ligne du fond du lot No 11, mesurant, au pied américain, à savoir: Le lot No 11 forme l'encoignure et mesure trente pieds six pouces et quatre lignes au Bayou St Jean, cent quinze pieds cinq pouces et six lignes de face à la rue Dumaine cent dix sept pieds onze pouces et trois lignes de profondeur sur la ligne qui le sépare de la ligne de la rue Ste-Anne du lot No 10 et trente pieds quatre pouces et sept lignes dans le fond. Le lot No 12 mesure trente pieds sur la rue Dumaine sur une profondeur de cent soixante pieds deux pouces et trois lignes sur la ligne qui le sépare des lots 11, 10, 9, 8, 7 et une partie du lot No 6 vers le Bayou St-Jean, cent soixante sept pieds deux pouces sur la ligne qui le sépare du lot No 13 et trente pieds de largeur dans le fond. Par acte pardevant A. Doriocourt, Jr., notaire, en date du 11 juillet 1885, enregistré le 11 juillet 1885, Bureau des transferts, livre 123, folio 329.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN.
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
14mai—14 21 28—4 11 15juin.

ANNONCE JUDICIAIRE.

The Citizens Bank of Louisiana vs John Baker Jr.

COUR CIVILE DE DISTRICT, pour la paroisse d'Orléans—No 26,821—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 15 juin 1889, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir—
Deux certains lots de terre, situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Montégut, Chartres et Royale et la Presse à coton, désignés comme lots numéros Cinq et Six sur un certain plan exposé à une adjudication ou vente publique faite par Hoey & O'Connor, encanteurs, le 21 mars 1874, dont une copie ou croquis du dit plan est annexée pour référence à un acte de vente de la succession de William N. Batson au défendeur pardevant William J. Castell, ancien notaire en cette ville, le 1er juin 1874; lesquels dits lots sont contigus et mesurent, conformément au dit plan, comme suit: Lot No 5, trente-deux [32] pieds de face à la rue Montégut, même mesure en largeur sur la ligne du fond, sur une profondeur sur la ligne de côté vers la rue Royale de cent cinquante-cinq [155] pieds un [1] pouce et deux [2] lignes, et cent cinquante-cinq [155] pieds trois [3] pouces sur la ligne qui le divise du lot No 6; et le dit lot No 6 mesure trente-deux [32] pieds sept [7] pouces de face à la rue Montégut, même mesure en largeur sur la ligne du fond, sur une profondeur sur la ligne de côté le divisant du lot No 5 de cent cinquante-cinq pieds trois pouces et de cent cinquante-cinq pieds quatre pouces et six lignes sur la ligne de côté vers la rue de Chartres.
Ensemble avec tous les droits voies et avantages y appartenant ou pouvant y appartenir.
Ensemble avec les soixante actions de la Banque des Citoyens de la Louisiane, y attachés et garantis par un hypothèque sur la dite propriété.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Termes et conditions—Au comptant, pour payer et satisfaire la réclamation du plaignant, soit trois cent soixante piastres, montant de l'emprunt sur action, avec dix pour cent d'intérêt ci-dessus, à partir du 1er novembre, 1881, et en plus, la somme de huit cent quarante piastres, le montant de la contribution sur les dites actions, avec huit pour cent d'intérêt par an sur $120 du montant à partir du 1er décembre, 1881, et avec huit pour cent d'intérêt par an sur $120 du montant, à partir du 1er décembre, 1882, et avec 8 pour cent d'intérêt par an sur $120 du montant, à partir du 1er décembre 1883 et avec huit pour cent d'intérêt par an sur $120 du montant à partir du 1er décembre 1884; avec huit pour cent d'intérêt par an sur $120 du montant à partir du 1er décembre 1885; et avec huit pour cent d'intérêt par an sur $120 du montant à partir du 1er décembre 1886, et avec huit pour cent d'intérêt sur $120 du montant à partir du 1er décembre 1881; ainsi que les frais et les charges du procès et de la vente et les taxes d'Etat et de ville dues sur la dite propriété. L'acquéreur, en outre, assumera la balance de la dette hypothécaire du fonds, non encore due, mais sujette à être réclamée d'après la charte et les lois de la Banque des Citoyens de la Louisiane, à savoir: la somme de quatre mille cinq cent soixante piastres; l'acquéreur assumant toutes les obligations et responsabilités d'un actionnaire à la Banque des Citoyens de la Louisiane; et la balance, s'il y en a, du prix d'adjudication, comptant.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
13 mai—13 20 27 juin 3 10 15

AVIS AUX CREANCIERS.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de district pour la paroisse d'Orléans—No 27,268—Division B.—J. W. H. Eckert vs. ses créanciers.—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire, J. William H. Eckert, soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Félix J. Dreyfous, notaire, à son bureau, No 21 Passage de la Bourse, en cette ville, jeudi, le 18me jour de juillet 1889, à 11 heures a. m., afin de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, d'élire un syndic et de voter sur toutes autres matières qui pourraient leur être soumises et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et la propriété du dit pétitionnaire soient suspendues et que Jno. D. Grace, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.
Nouvelle-Orléans, 14 juin 1889.
(Signé) FRED. D. KING, Juge.
Pour copie conforme:
H. MOLAISON, Député Greffier.
15juin—4f au 18 juil

H. Damiens vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 26,182—Division B.—Avis est par le présent donné aux créanciers dans cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte provisoire présenté par H. Damiens, comme syndic des créanciers de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
14 juin—14 19 23

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans—Wm Voges vs ses créanciers.—No 27,024, Division B—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire William Voges soit et est par le présent acceptée par la cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit tenue et convoquée pardevant Henry E. Ker, notaire, en son bureau No 184 rue Commune en cette ville, le samedi, 22me jour de juin 1889, à 11 heures a. m. à l'effet d'élire un syndic et de voter pour ou contre la décharge du dit William Voges, et aussi pour voter et déterminer sur toutes autres matières qui pourront s'y être soumises et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues. Et que George C. Préot, Esquire avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.
Nouvelle-Orléans, 30 mai 1889.
Signé: FRED. D. KING, Juge.
Pour copie conforme:
JAS D. RANKIN, Député greffier.
21 mai—3f au 22 juin

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 27,207—Wm. T. Blakemore vs. ses créanciers.—Ordre de Cour—Que la cession de propriété du pétitionnaire William T. Blakemore soit par le présent accepté par la cour pour le bénéfice des créanciers et il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers soit tenue et convoquée pardevant Benjamin Ory, notaire public en cette ville, en son bureau, No 25 Commercial Place, le SAMEDI, 22ème jour de juin 1889 à 11 heures a. m. pour délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, nommer un syndic et voter sur toutes autres matières qui pourront leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne de même que la propriété du dit pétitionnaire soient suspendues.
Nouvelle-Orléans, 8 juin 1889.
Signé: N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme:
JAS D. RANKIN, Député-Greffier.
9juin—9 3f au 22

Le E. Shanks vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 25 503—Division C.—Avis est par le présent donné aux créanciers dans cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte présenté par Clarence O. Wilcox, comme syndic et syndic provisoire des créanciers dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
9 juin—9 13 18

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Mule, wagons, vache, comptes ouverts, bons, etc.

Heinrich W. Knieper vs. ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—No 26,644.—En vertu d'un ordre de vente daté du 11 juin 1889 à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, aux lieux ci-après désignés, le MARDI, 25 juin 1889, à 10 heures et demie a. m., de la propriété ci-après décrite, savoir—
Au local, coin de l'avenue Lafayette et de la rue Claiborne:
1° Une mule, deux wagons, une charrette, une vache, un lot de harnais, un lot de (Soap stock), à peu près 300 barils vides et autres objets mobiliers, conformément à un inventaire.
2° Un lot de comptes à recevoir, suivant une liste déposée à mon bureau.
3° Un bon antrichien [de 100 florins].
Saisis dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHARLES W. DROWN,
Shérif Civil, Paroisse d'Orléans et syndic dans l'affaire ci-dessus.
12 juin—12, 15 20 25.

ANNONCE JUDICIAIRE.

La Banque des Citoyens de la Louisiane vs J. A. Lamenvelle.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 26,820—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre la rue Gravier et Commercial place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 13 juillet 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Un certain terrain, situé dans le faubourg Washington, Troisième District de cette ville, carré d'ilet borné par les rues Levée, Elmira, Moreau et Congrès, désigné par le Numéro Cinq sur un plan de J. A. Puego, le 18 mai 1844, et déposé en l'étude de C. Boudousquié, notaire. Le dit terrain forme l'angle des rues Levée et Congrès et mesure, au pied américain, trente-un pieds dix pouces et une ligne et demie de façade sur Levée, sur une profondeur de quatre-vingt-deux pieds trois-quarts d'une ligne, plus ou moins, rue Congrès, et quatre-vingt-cinq pieds six pouces et deux lignes sur la limite le séparant du terrain Numéro Quatre, et trente-un pieds deux-tiers d'une ligne sur la limite inférieure; ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits que le dit terrain peut avoir à la batture devant.
Ensemble avec vingt-quatre actions du fonds-capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane appartenant à la propriété.
Saisis dans la susdite affaire.
Conditions—Comptant une somme suffisante pour payer la réclamation de la demanderesse; savoir: la somme de cent deux dollars montant du stock prêté et dix pour cent d'intérêt dessus à partir du 1er décembre 1884, et de plus la somme de cinq cent quarante-quatre, montant des versements sur lesdites actions, et huit pour cent d'intérêt par an sur $68 de la somme à partir du 1er décembre 1881; huit pour cent d'intérêt par an sur $68 de la somme à partir du 1er décembre 1882; huit pour cent par an sur encore $68 de la somme à partir du 1er décembre 1883; huit pour cent par an sur $68 de la même somme à partir du 1er décembre 1884; huit pour cent d'intérêt par an sur $68 de la même somme à partir du 1er décembre 1885; huit pour cent d'intérêt par an sur $68 de la même somme à partir du 1er décembre 1886; huit pour cent d'intérêt par an sur $68 de la même somme à partir du 1er décembre 1887; huit pour cent d'intérêt par an sur $68 de la même somme à partir du 1er décembre 1888 et les frais et dépens du procès de la vente ainsi que les taxes dues sur la propriété.
L'acquéreur, en outre, assumera le résidu du dit stock hypothéqué, dette pas encore échue mais dont le paiement peut être demandé en vertu de la charte et des règlements de la Banque, savoir: la somme de deux mille cinq cent seize piastres; et l'acquéreur assumant toutes les obligations d'un actionnaire de la Banque des Citoyens sous sa charte, et le reste, s'il y en a, du prix de l'adjudication, comptant.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
10 juin—10 17 24—1 8 13 juil

ANNONCE JUDICIAIRE.

Bertrande Cercial, épouse de Germain Journée, vs. son mari.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 24,465—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 13 juillet 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—
Un lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Dumaine, Villeré, St Philippe et Robertson, désigné par le No 3 sur un plan de Joseph Pilié, arpenteur, en date du 2 janvier 1846, et déposé à l'étude de Charles Boudousquié, ancien notaire, le dit lot mesure au pied américain trente-deux pieds plus ou moins de face à la rue Dumaine, sur une profondeur de quatre-vingt seize pieds, deux pouces et quatre lignes plus ou moins entre lignes parallèles. La dite propriété en communauté a été achetée par le défendeur de Alfred Marchand, par acte passé pardevant Amédée Ducatel, notaire, le 6 mars 1873 et enregistré au Bureau des transferts Livre 100, folio 664.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
10 juin—10. 17, 24—1, 8 13 juillet.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Mme P. Leblanc vs. Mme N. N. Gonzales et son mari.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 27,103—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 13 juillet 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—
Une certaine portion de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Johnson, Galvez, Ursulines et Hôpital, étant une partie de quatre lots de terre désignés par les Nos Un à Quatre inclusivement, sur un plan dressé par C. G. roux et déposé pour référence en l'étude de A. Ducatel, notaire en cette ville, comme plan No 23 dans son livre de plans No Quatre. La dite portion de terre mesure soixante pieds de face à la rue Johnson sur le côté le plus près de la rue Hôpital, sur une profondeur de quatre-vingt-dix pieds, entre lignes parallèles.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
10 juin—10 17 24 juil 1 8 13

ANNONCE JUDICIAIRE.

La Louisiana Homestead Association of New Orleans vs. Stephen R. Oliver.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 26,825.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St-Charles entre Gravier et Commercial Place, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI 15 juin 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Deux certains lots de terre, avec les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, servitudes, privilèges et avantages y appartenant ou en quelque sorte y faisant part et, situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet désigné par le No municipal 17 (anciennement désigné comme ilet No 17, Hurtsville), borné par l'avenue Nashville, les rues Laurel, Annonciation et Arabella; les dits lots sont désignés par les numéros quatre et cinq et mesurent chacun trente pieds de face à l'avenue Nashville sur cent vingt pieds de profondeur, entre lignes parallèles, conformément à un croquis du dit plan dressé par l'arpenteur Andrew Hero, Jr., notaire en cette ville, le 29 décembre 1870, une copie étant attachée à un acte passé pardevant Jos. D. Taylor, notaire en cette ville, le 10 novembre 1883.
Acquis par le défendeur par achat du plaignant suivant un acte pardevant M. T. Ducros, notaire, le 18 octobre 1887.
(Mémorandum—En vertu d'une ordonnance du Conseil de Ville de 1884, l'ancienne rue Laurel et l'ancienne rue Union sont maintenant appelées rue Patton, et l'ancienne rue Jersey et l'ancienne rue Market sont maintenant appelées rue Laurel, lequel changement font de l'ilet No 17 borné comme suit: avenue Nashville, les rues Arabella, Patton et Laurel).
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans
13mai—13.20.27—3,10.15 juin

ANNONCE JUDICIAIRE.

Mme Charles Sagory vs. Henry Beyer.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 26,942—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 29 juin 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—
Deux terrains, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, passages, privilèges et appartenances en quelque sorte, situés dans le Troisième District de cette ville, désignés par les Nos deux et trois du carré No dix-sept, lequel est compris entre les rues Amour, Mazant, Bons-Enfants et Barthélemy, d'après un plan de John Schreiber, le 16 janvier 1837, déposé en l'étude de A. Ducatel, notaire, comme le plan No vingt-un du livre des plans No un: terrains mesurant, chacun, vingt-cinq pieds de façade à la rue Amour et cent quatre-vingt dix-huit pieds un pouce et une ligne de profondeur, entre lignes parallèles.
Acquis par feu Henry Beyer, par achat de la succession de François Naigeon, par acte pardevant Amédée Ducatel, notaire, le 19 décembre 1872.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
27mai—27—3,10,17,24,29 juin.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de machines à coudre, machines, moteur électrique, Lingerie pour messieurs, etc.

Wilson frères vs Crescent City Manufacturing Co., Limited.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 27,149—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, aux lieux ci-après désignés, le LUNDI, 24 juin, 1889, à 10 heures a. m., de la propriété ci-après décrite, à savoir—
Au local, No 205 rue du Canal.
1° Tout le contenu du dit local, consistant en machines, moteur électrique, machines à coudre, vitrines, étagères, comptoir, meubles, etc. Aussi un grand lot d'objets de toilette pour hommes, bijouterie, articles de fantaisie, etc., le tout conformément à un inventaire déposé en mon bureau.
2° Le terme non expiré du bail du dit local No 205 rue du Canal, à raison de $150 par mois payable mensuellement et expirant le 1er octobre 1890, conformément au bail de Mme Thos. Dugan et le terme non expiré du sous bail d'une partie du dit local, à raison de $50 par mois payable mensuellement et expirant le 1er octobre 1890, conformément au bail fait entre le défendeur et le District Assembly No 102, Knights of Labor et aussi le droit d'occupation conformément aux dits baux.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
13 juin—13 15 19 24

VENTES A L'ENCAN

PAR MACON, PAUL & ROBINSON

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriétés de choix, centralement situées, et d'un rapport rémunérateur.

Les maisons de résidence en briques à deux étages, 223 et 225 rue St-Charles, entre Julie et St-Joseph.

Succession d'Ernest Bazile Jaubert.

No 27,191—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division D.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON—ALBERT PAUL, encanteur—Bureau No 10 rue Carondelet—SAMEDI, 20 juillet 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, No 74 rue St-Charles, en vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 13 juin 1889, il sera vendu à l'encan:
Un certain terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, carré d'ilet borné par les rues St-Charles, St Joseph, Carondelet et Julie, mesurant 41 pieds 1 pouce de façade rue St-Charles sur une profondeur de 63 pieds 11 pouces et 3 lignes, entre lignes parallèles. Le dit terrain est désigné par la lettre "B" sur un plan annexé à l'acte en l'étude d'Amédée Ducatel, en date du 15 février 1886. Les améliorations comprennent une maison de résidence double en briques à deux étages Nos 223 et 225 rue St-Charles admirablement située pour résidence ou comme placement d'argent, donnant le très joli revenu de $80 par mois, et pouvant toujours se louer à de bons locataires. La propriété est à proximité de marchés, d'églises et lieux d'amusements, et à 10 minutes de marche de la rue du Canal.
Conditions—Comptant. L'acquéreur assumant le paiement des taxes dues et exigibles en 1889 en sus du prix d'adjudication.
L'acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant James Simeon, notaire. Un dépôt de 10 pour cent sera exigé au moment de l'adjudication.
15 juin—15,22,29—juil 6,13,20

ANNONCE JUDICIAIRE.

Très beau site

Pour une résidence ou une manufacture, près du fleuve Mississipi.

Succession de J. M. Lapeyrolerie.

No 24,420—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division C.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON—Albert Paul, encanteur—Bureau No. 10, rue Carondelet—SAMEDI, 22 juin 1889, à midi à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74, rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 10 mai 1889; et avec le consentement des parties intéressées, il sera vendu à l'encan—
1° Deux lots de terre avec les bâtisses, etc., qui s'y trouvent, dans le Sixième district, ilet borné par les rues Tchoupitoulas ou Levée, avenue Louisiana, Chippewa et Toledano, désignés comme lots 17 et 18 sur un plan dressé par De Armas, en date du 14 février 1865, et mesurant chacun 32 pieds de face à la rue Chippewa sur 120 pieds de profondeur.
2° Deux lots de terre, avec les bâtisses, etc. qui s'y trouvent, dans le même ilet que celui décrit ci-dessus, et touchant aux deux lots précités dans le fond. Ces deux lots sont désignés par les Nos 20 et 21 sur le plan ci-dessus mentionné et mesurant chacun 30 pieds de face à Louisiana Avenue, sur 120 pieds de profondeur.
Conditions—Un tiers en plus comptant, le reste à un et deux ans de crédit, en billets garantis par hypothèque, portant 7 pour cent d'intérêt par an, divisés en coupons au gré des parties intéressées. Ils seront soumis à toutes les conditions ordinaires de garantie. Les taxes dues et exigibles en 1889 seront assumées par les acquéreurs.
Actes de vente, pardevant G. C. Préot, notaire.
18 mai—18 25—1er 8 15 22 juin

ANNONCE JUDICIAIRE.

Un terrain de valeur rue du Canal.

Succession de W. H. Holmes.

No 15,530—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.—Division B.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON—Albert Paul, encanteur, Bureau No 10 rue Carondelet—SAMEDI, le 29 juin 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, No 74 rue St. Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable F. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 24 mai 1889 il sera vendu, à l'encan:
Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues du Canal, Gasquet, Dorgenois et Rocheblave, mesurant 27 pieds 8 pouces de face à la rue du Canal, sur une profondeur de 159 pieds 10 pouces et 3 lignes entre lignes parallèles, et désigné comme lot No 9 de l'ilet No 7, sur un plan de A. D'Hémécourt, voyer en date du 16 juillet 1853.
Conditions—Un tiers ou plus comptant, le reste à un et deux ans de crédit en billets de l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossés, portant intérêt de 7 pour cent à partir de la date jusqu'au paiement final, et les paiements des dits billets seront garantis par hypothèque et privilèges de vendeur sur la propriété avec toutes les clauses ordinaires de garantie, 5 pour cent honoraires d'avocat, etc. L'acquéreur assumera le paiement des taxes dues et exigibles en 1889, en sus du prix sur la dite propriété.
Acte de vente pardevant A. Hero, Jr., notaire, aux frais de l'acquéreur. Dix pour cent au moment de l'adjudication pour lier la vente.
28 mai—28—8 15 22 29 juin

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vve D.-L. Kernion vs. la succession de Pierre Théophile Commagère, No 23,604.

—ET—

La succession de Pierre Théophile Commagère, No 5,393.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—En vertu d'un jugement et d'un ordre de vente rendus le 28 mars 1889 et signés le 3 avril 1889 dans la première affaire mentionnée; et d'un ordre de vente daté du 21 mai 1889, dans la seconde affaire mentionnée, tout deux ordres à moi adressés par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans les affaires ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre Gravier et le Commercial Place, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 29 juin 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Un certain terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville carré No 379 borné par les rues St-Claude, Remparts, Kerlerec et Colombus, formant l'angle des rues St-Claude et Colombus, et mesurant pied américain, 71 pieds, 10 pouces et 4 lignes de façade rue St Claude; 87 pieds, 8 pouces et 5 lignes de profondeur et de façade rue Colombus; 69 pieds, 7 pouces et 3 lignes de largeur à l'arrière; et 81 pieds de profondeur de l'autre côté vers la rue Kerlerec, borné du côté de la rue Kerlerec, par la propriété appartenant ou ayant appartenu à S. Maspereau, et à l'arrière par la propriété de M. Staes, ainsi que le tout est acquis sur un acte passé pardevant O. de Armas, notaire, en date du 9 décembre 1858, et sur un plan annexé à cet acte. Etant la même propriété acquise par feu P. C. Commagère, par deux actes exécutés devant O. de Armas, notaire, le 28 octobre 1858, enregistrés O. O. livre 78, page 302, et le 9 décembre 1858, enregistrés C. O. livre 77, page 328.
Conditions—Quinze cents dollars [$1500] comptant: le reste à un an de crédit sur un billet à ordre de l'acquéreur portant sept pour cent d'intérêt par an du jour de l'adjudication jusqu'à paiement, garantis par lien de vendeur et hypothèque spéciale; l'acquéreur devant assurer la propriété pour le montant du crédit et transférer la police au porteur du billet. L'acte de vente devant contenir la clause de non aliénande et la vente sans estimation, cinq pour cent honoraires d'avocat en cas de procès, et toutes autres clauses ordinaires de garantie. L'acquéreur assumera le paiement des taxes de ville et d'Etat de 1889 sur ladite propriété.
Saisi dans l'affaire ci-dessus, No 23,604.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
27 mai—27—3 10 17 24 29 juin

ANNONCE JUDICIAIRE.

Veuve Evelina Ma'bé vs Veuve Mary Ann Fisk.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans No 26,438—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles entre Gravier et Commercial Place, dans le premier district de cette ville, SAMEDI, 6 juillet 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—
Un certain morceau de terre ou portion avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le quatrième district de cette ville, carré d'ilet désigné par le numéro municipal 43, borné par les rues Joséphine, Fulton Rousseau et Jackson, commençant à une distance de quarante-neuf pieds du coin des rues Fulton et Joséphine, et mesurant soixante-seize pieds huit pouces et quatre lignes de façade rue Joséphine sur cent dix-neuf pieds six pouces de profondeur entre lignes parallèles; le tout, plus ou moins, en mesure américaine; ladite portion de terre se compose de tous les terrains primitifs onze et douze et de la moitié du terrain primitif No treize.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
3 juin—3 10 17 24—1 6 juil

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une résidence de valeur, connue comme le No 1305 de l'avenue St-Charles, entre les rues Robert et Upperline; grands terrains, &c.

—Dans l'affaire de—

Charles K. Burdeau vs. ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 26,765—En vertu d'un ordre de vente en date du 31 mai 1889, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse des Encanteurs, 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 6 juillet 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—
Un certain morceau de terre ou portion avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, passages, privilèges et dépendances y appartenant de quelque sorte, situé dans le Sixième District de cette ville, carré d'ilet borné par les rues St-Charles, Upper Line, Carondelet et Robert, désigné par la lettre B sur un plan ou certificat du voyer, fait par Louis H. Pilié, sous-voyer, à la date du 6 juin 1885, et annexé pour qu'on s'y réfère, à un acte passé pardevant Jaime Fahey, notaire en cette ville, le 10 juin 1885, d'après lequel plan le dit morceau de terre mesure, au pied américain, soixante-cinq pieds quatre pouces de façade rue St-Charles; soixante-cinq pieds de largeur sur sa limite inférieure le séparant du terrain No deux sur le dit plan; cent cinquante sept pieds et neuf pouces de profondeur du côté du terrain A sur le dit plan; et cent trente trois pieds et six pouces de profondeur du côté opposé, le plus rapproché et parallèle à la rue Robert.
Etant la même propriété que Charles K. Burdeau a acquis de Mme Marie Louisa Kennedy, épouse de Charles Gomila, par acte passé pardevant Andrew Hero, jr., notaire, en et pour la paroisse d'Orléans, le 20 août 1886.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
3 juin—3 10 17 24—6 juil

VENTES A L'ENCAN.

PAR WARREN HOMES.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Meubles de maison, piano, outils de charpentier, outils de machiniste.

Dans l'affaire de la succession de E. A. Borne et épouse.

PAR WARREN HOMES, encanteur, bureau No 9 rue Carondelet—JEUDI le 27 juin 1889, à 11 heures a. m., au local situé rue Jefferson, entre Zimple et Quatrième, dans le Septième District, anciennement Carrollton, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "E," Dossier 27,116, daté du 13 juin 1889—
Un lot de meubles de maison, piano, outils de charpentier, outils de machiniste conformément à un inventaire déposé au bureau du greffier dans le cours de la dite succession.
Conditions—Comptant avant livraison.
15juin—à la date

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriétés de valeur dans le Quatrième District.

Belle maison de résidence double Nos 372 et 374 rue Félicité.

Un terrain de valeur rue St-André, entre Remparts et Franklin.

Succession de Mme Sophie Prager, décédée.

Cour Civile de District paroisse d'Orléans—Dossier No 20,757.

—A L'ENCAN—

PAR WARREN HOMES, encanteur, bureau No 9 rue Carondelet—SAMEDI, 29 juin à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St. Charles, en vertu d'un décret de l'Hon. F. D. King, juge de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division B, siégeant à la place de l'Hon. Thos. C. W. Ellis, juge de la même Cour, Division A, actuellement absent, en congé, décret daté du 24 mai 1889, dossier No 14,731, dans l'affaire de la succession de Mme Sophie Prager décédée, à l'encan il sera vendu—
1° Un terrain de valeur, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, carré d'ilet borné par les rues Félicité, Franklin (ci-devant avenue Fulton), St André et Remparts (ci-devant Hercule), et désigné par le No 12 sur un plan déposé en l'étude de Théodore Guyol, notaire en cette ville, sous le No 26. Le dit terrain mesure 35 pieds 9 pouces et 7 lignes de façade rue Félicité, 35 pieds 9 pouces et 6 lignes de largeur dans le fond, sur une profondeur de 102 pieds 8 pouces et 3 lignes sur la limite le séparant du terrain No 11, et 102 pieds 1 ligne sur le côté opposé. Les améliorations consistent en une maison double en bois à deux étages, couverte en ardoises portant les Nos —— rue Félicité, et ayant deux chambres, etc., de chaque côté.
2° Un terrain de valeur avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même district et carré que la propriété ci-dessus décrite, désigné par le No 81 et mesurant 30 pieds et 4 lignes de façade rue St André; 30 pieds et 2 lignes de largeur à l'arrière, sur une profondeur de 102 pieds 2 lignes sur la limite du terrain No 2; et 103 pieds, 8 pouces et 6 lignes sur la ligne de division du terrain No 78. Le tout d'après un plan dressé par Bourgerot, voyer, le 7 février 1832, et déposé en l'étude de Wm. Y. Louis, ancien notaire de cette ville. Les améliorations consistent en une écurie avec auvent. Toutes les propriétés précédemment décrites sont d'après des plans de Charles Shnaider datés du mois d'août 1885 et montrés aux lieux de la vente.
Conditions—Un tiers comptant, ou davantage; le reste à un et deux ans de crédit, à 8 p. c. et toutes les clauses usuelles de sécurité.
L'acte de vente pardevant Jas. D. Taylor, notaire, aux frais des acquéreurs, y compris les taxes dues et exigibles en 1889.
26mai—26—2 9 16 23 29juin.

PAR STEPHEN J. DERBES.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur dans le Second District,

No 511 rue du Canal, entre Broad et Dorgenois.

Succession de Mme Rebecca J. Hoyle.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division C No 1250.

PAR STEPHEN J. DERBES, Encanteur—Bureau, 45 rue Royale—SAMEDI, 29 juin, à midi, il sera vendu à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles entre Gravier et Commercial Place, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la dite cour, en date du 21 mai, la propriété décrite ci-après, à voir:
Quatre certains lots de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Canal, Broad, Iberville et Dorgenois et désignés comme lots de l'ilet 45 sur un plan fait par Touzé, en date du 15 mars 1864, et déposé comme plan No 79 dans le livre des plans No 2, en l'étude de S. Magner, ancien notaire de cette ville. Le lot No dix mesure vingt-huit pieds trois pouces et quatre lignes de face à la rue du Canal, cent cinquante-six pieds huit pouces de profondeur sur le côté du lot No vingt, cent soixante un pieds trois pouces de profondeur sur le côté opposé, et mesurant cinq pieds cinq pouces et six lignes, plus ou moins, de largeur dans le fond.
Les lots Nos vingt, vingt un et vingt-deux mesurent, chacun, trente pieds de face à la rue Canal sur une profondeur de cent cinquante six pieds huit pouces, entre lignes parallèles. Les améliorations consistent en une bâtisse en bois à deux corps de logis avec mansarde, couverte en ardoises [illegible] contenant neuf chambres, une remise à deux étages et écurie pour trois chevaux et dans le fond de la bâtisse principale un hangar pour bois et charbon.
Conditions—Un tiers ou plus comptant, le reste à un crédit garanti par hypothèque et privilège de vendeur avec 8 pour cent d'intérêt et toutes les clauses usuel de garanties, assurances etc. Les taxes de 1889 doivent être payées au prorata par l'acquéreur et le vendeur.
Acte de vente pardevant T. A. Bakewell notaire, aux frais de l'acquéreur. Un dépôt de 10 pour cent pour lier la vente au moment de l'adjudication.
26mai—26—1 8 15 22 29juin.

PAR W. A. KERNAGHAN.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottages élégants doubles et simples

—ET—

Magnifiques terrains pour bâtir,

Coin S. E. des rues Laurel et Toledano, près du Marché de la rue Neuvième.

Succession de Mme Magdalena Bernard.

No 26,397—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR W. A. KERNAGHAN, Encanteur—Successeur de C. E. Girardey & Co—Bureau, No 5 rue Carondelet.—SAMEDI, 22 juin 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District, Division B, pour la paroisse d'Orléans, daté du 18 mai 1889, et rendu dans la succession ci-dessus les propriétés ci-après décrites, savoir:
1. Le joli cottage simple No 62 rue Toledano, construit sur un certain lot de terre situé dans le Sixième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Toledano, Laurel, Annonciation et Louisiana avenue, désigné par la lettre C sur un plan dressé par D. M. Brosnan, député voyer de la ville, daté du 2 mai 1889. Le dit lot forme l'encoignure des rues Toledano et Laurel, et mesure, conformément audit plan, mesure américaine, 25 pieds 10 pouces de face à la rue Toledano, la même largeur sur la ligne du fond, sur une profondeur et face à la rue Laurel de 115 pieds entre lignes égales et parallèles. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent comprenant un cottage à un étage contenant quatre chambres, citerne, etc.
2° Le cottage double, bien bâti, No 368 rue Laurel, sur un certain lot de terre situé dans le même district et ilet que la propriété premièrement décrite, désigné par la lettre "D" sur le plan ci-dessus mentionné. Le dit lot est contigu au lot ci-dessus décrit sur la ligne du fond et mesure conformément au dit plan, mesure américaine, 45 pieds de face à la rue Laurel et même largeur sur la ligne du fond, sur une profondeur de 88 pieds et 10 pouces entre lignes égales et parallèles. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, comprenant un cottage double en bois à un étage et mansardé, contenant trois chambres de chaque côté, citernes, etc.
3° Un certain lot de terre, contigu et situé dans les mêmes district et ilet que la propriété premièrement décrite, désigné par la lettre "B" sur le plan ci-dessus mentionné, et mesurant conformément au dit plan, mesure américaine, 33 pieds de face à la rue Toledano et même largeur sur la ligne du fond, sur une profondeur de 115 pieds entre lignes égales et parallèles.
Cette propriété est située sur la ligne divisant le Quatrième et le Sixième district, près du Marché de la rue Neuvième, et d'un centre d'affaires. Près des écoles, des églises et de plusieurs lignes de chemins de fer. Juste ce qu'il faut à des personnes avec des moyens limités comme un placement sûr et profitable.
Termes et conditions—Comptant et les acquéreurs devant assumer les taxes dues et exigibles en 1889 en sus du prix de l'adjudication; 10 pour cent comptant du prix d'achat sera requis au moment de la vente.
Actes de ventes pardevant Jos. D. Taylor, Esq., notaire, aux frais des acquéreurs.
21 mai—21.25—juin 1 8 15 22

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE DE SYNDIC.

LE JOLI COTTAGE DOUBLE,

Nos 116 et 116 1/2 rue Palmyre.

John L. Cahill vs ses créanciers.

No. 25,968—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR W. A. KERNAGHAN, encanteur—successeur de C. E. Girardey & Co—Bureau No 5 rue Carondelet—SAMEDI, 15 juin 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'encan, en vertu et de conformément à un ordre de l'Honorable F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, Division C, daté le 7 mai, 1889, et rendu dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, savoir—
Le joli cottage double nouvellement bâti. Nos 116 et 116 1/2 rue Palmyre, situé dans le premier district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Palmyre, Gasquet, Galvez et Miro.
Le lot de terre mesure 34 pieds 6 pouces de face à la rue Palmyre sur une profondeur de 108 pieds, et est formé de tout le lot No 17 et une partie du lot No 16 le plus près de la rue Galvez. Les améliorations qui s'y trouvent comprennent le double cottage élevé de terre et contient quatre chambres et cuisine de chaque côté, larges allées, citerne, etc. La propriété est à mi-chemin entre les chars urbains des rues Canal et Commune, ayant un accès facile pour le centre des affaires, églises, écoles et marchés. et se recommande soit comme demeure ou placement avantageux, et sera occupée par de bons locataires.
Termes et conditions—Comptant, et l'acquéreur assumera les taxes dues et exigibles de 1889 en sus du prix d'adjudication, 10 pour cent comptant sera requis de l'acquéreur au moment de la vente.
Acte de vente pardevant J. D. Taylor, Esq., notaire, aux frais des acquéreurs.
11mai—11 18 25—1 8 15juin.

John T. Michel vs. C. H. W. Copeland.

QUATRIEME COUR DE CITÉ de la Nlle Orléans.—No 10,468.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable R. H. Marr Jr, juge de la Quatrième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, je procéderai à la vente, à l'encan, en face de la maison de cour, No 1036 rue Magasine, près Général Taylor, le MARDI, 18 juin 1889, à midi, de la propriété suivante, à savoir—
Tous les droits, titres et intérêts du défendant en cette affaire, C. H. W. Copeland, dans le procès maintenant pendant devant la Cour Civile de District de cette paroisse, Division B, No 24,804, de C. H. W. Copeland vs. Wm. Brand et autres.
Conditions—Comptant sur les lieux.
M. F. MICHEL,
Constable de la Quatrième Cour de Cité.
8 juin—8 12 18

VENTES A L'ENCAN.

PAR JAS P. GUINAULT.

Magasin en briques à quatre étages, No 133 rue Decatur.

John P. Gaspard vs. ses créanciers—No 23,871.

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur—Bureau, encoignure Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 13 juillet 1889, il sera vendu à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St-Charles, Nos 72 et 74, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 18 février 1889, la propriété suivante, savoir—
Un lot de terre situé dans le Second District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Decatur, Chartres, St Louis et Toulouse, désigné par le lot No 73 et mesurant 18 pieds de face à la rue Decatur, la même largeur sur la ligne du fond, sur 64 pieds de profondeur entre lignes parallèles, incluant cinq pieds de passage sur une allée en commun ouvrant sur la rue Toulouse.
Voir le plan à la Bourse.
Conditions—Comptant.
Acte de vente pardevant E. Bouny, notaire.
11 juin—11 15 22 29—6 13 juil

Propriétés de choix

Près du Marché Poydras.

Deux résidences en briques, à étage, rue Carondelet, Nos 109 et 111.

Magasin en briques, à étage, rue Poydras, No 184.

Un ilet de terre, avec bâtisses, à Carrollton, à trois ilets du fleuve et deux de l'avenue St-Charles.

Quatre lots de terre faisant face aux rues St-Louis et Robertson, près du Southern Brewery.

Vente pour effectuer un partage.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 26,981—Division E.

John B. Schmitt et al. vs. Madame E. E. Broadwell et al.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur—Bureau: Bienville et Passage de la Bourse.—Le SAMEDI, 6 juillet 1889, il sera vendu, à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St-Charles, Nos 72 et 74, en vertu d'un jugement de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, rendu [illegible] signé le 31 mai 1889, par l'Honorable Albert Voorhies, juge de la dite cour, les propriétés suivantes savoir:
1° Un certain lot de terre situé dans le Premier district de cette ville, avec toutes les bâtisses et améliorations qui en dépendent, dans l'ilet compris entre les rues Poydras, Baronne, Carondelet et Lafayette, étant à une distance de 95 pieds 9 pouces de la rue Carondelet, et mesurant 31 pieds 11 pouces de face à la rue Poydras sur 158 pieds 7 pouces de profondeur entre lignes parallèles, avec l'usage d'une allée du côté le plus rapproché de la rue Carondelet. Les bâtisses et améliorations comprennent un magasin en briques à étage, loué à MM. Larrieu et Mandot à raison de $55 par mois. Le magasin est désigné par le No 184 rue Poydras.
2° Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui en dépendent, situé dans le même district et ilet, étant à une distance de 79 pieds 7 pouces de la rue Poydras, et mesurant 19 pieds, 9 pouces et 7 lignes de face à la rue Carondelet, sur 91 pieds 9 pouces de profondeur entre lignes parallèles, avec l'usage d'une allée de quatre pieds de large dans le fond ouvrant sur la rue Poydras. Les bâtisses et améliorations comprennent une résidence en briques à étages, portant le No 109 rue Carondelet—loué $40 par mois.
3° Un autre lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui en dépendent, situé dans le même district et ilet, attenant à la propriété ci-dessus et secondement décrite; lequel lot de terre étant à une distance de 99 pieds 4 pouces de la rue Poydras et mesure 19 pieds 9 pouces de face à la rue Carondelet, sur 91 pieds 9 pouces de profondeur entre lignes égales et parallèles avec l'usage d'une allée de quatre pieds de large dans le fond des susdits lots, ouvrant sur la rue Poydras. Les bâtisses et améliorations comprennant une résidence en briques à étage, portant le No 111 rue Carondelet, loué $40 par mois.
4° Quatre lots de terre attenants avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le second district de cette ville, dans l'ilet No 192, borné par les rues St-Louis, Toulouse, Robertson et Claiborne, désignés par les Nos 1, 2, 3 et 5, d'après un plan annexé à un acte de vente par Mooney & Cook, passé devant Louis T. Caire, alors notaire, le 17 septembre, 1851. Les dits lots ont les dimensions suivantes, savoir—
Les lots Nos 1, 2 et 3 mesurent, chacun, 32 pieds de face à la rue St-Louis, sur 100 pieds de profondeur, entre lignes parallèles—le lot No 3 étant à une distance de 32 pieds de la rue Robertson. Les améliorations consistent en une maison en bois, construite sur l'arrière des dits lots, et un grand hangar faisant face à la rue St-Louis, occupé par un maréchal ferrand et atelier de charronnage.
Le lot No 5 mesure 28 pieds de face à la rue Robertson, sur 128 pieds de profondeur, entre lignes parallèles, et se trouvant à une distance de 100 pieds de la rue St-Louis. Ensemble, une maison en bois, double, etc., etc., louée $8 par mois.
5° Un ilet de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le 7ème district de cette ville, borné par les rues Clinton, Hillary, Commercial et Macarty, mesurant 300 pieds de face aux rues Clinton et Hillary, et 275 pieds de face aux rues Macarty et Commercial. Les bâtisses et améliorations comprennent une bâtisse en bois à l'angle des rues Clinton et Commercial; une autre à l'angle des rues Clinton et Macarty, et un cottage situé au centre de l'ilet et faisant face à la rue Clinton—citernes, lieux d'aisance, etc., etc.
Le tout conformément aux plans qui seront exposés à la Bourse.
Conditions—Une moitié ou plus comptant et la balance à un crédit d'un an en billets garantis par hypothèque portant 8 pour cent d'intérêt par an du jour de la vente jusqu'à parfait paiement cinq pour cent honoraires d'avocat en cas de procès, assurance, et toutes les clauses usuelles de garantie. Les acquéreurs assumeront les taxes pour l'année 1889 et se conformeront à toutes les clauses usuelles d'usage.
Les acquéreurs feront un dépôt comptant de 10 pour cent sur le prix d'acquisition.
Actes de vente pardevant A. J. Villeré, notaire.
2 juin—2 8 15 22 29—6 juil

Propriétés dans le Troisième District. Maison Double rue des Français, No 181.

Maison à deux corps de logis, rue Bourbon, No 462.

Terrain vide, rue Dorgenois.

Succession de Madame F. G. Gaspard—No 26 857.

PAR Jas. P. GUINAULT, encanteur, Bureau, Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 6 juillet 1889, il sera vendu à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St Charles, Nos 72 et 74, en vertu d'un ordre de vente de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 4 juin 1889, les propriétés suivantes savoir—
1° Un lot de terre dans l'ilet compris entre les rues Français, Champs Elysées, Morales et Urquhart, mesurant 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue des Français sur 127 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur. Ensemble, une maison double en bois, construite sur le dit lot contenant six chambres, deux citernes lieux d'aisance, écurie, briquetés, etc., etc., louée $12 par mois.
2° Un lot de terre dans l'ilet compris entre les rues Bagatelle maintenant Bourbon, Morales (maintenant Marais), Urquhart et Union, mesurant 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue Bagatelle ou Bourbon sur 127 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur. Ensemble une maison divisée en deux corps de logis contenant six chambres avec citernes, lieux d'aisance, etc., etc. Loué $18 par mois.
3° Un terrain vide dans le carré d'ilet compris entre les rues Dorgenois, Richelieu, Aubry et St-Bernard, mesurant 30 pieds de face à la rue Dorgenois sur 110 pieds de profondeur; lequel lot de terre est désigné par le No 8 de l'ilet No 26. Le tout d'après les plans qui seront exposés à la Bourse.
Conditions—Comptant.
Actes de vente pardevant P. L. Foureby, notaire.
Les acquéreurs assumeront les taxes pour l'année 1889 en sus du prix d'acquisition.
5 juin—5,8,15 22,29—juil 6

PAR B. ONORATO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété améliorée de valeur dans le Quatrième District.

Nos 421, 421 1/2, 423, 423 1/2 et 425 rue Chippewa.

Succession de F. P. Burger—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division D.—No 17 120.

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureau No. 16 rue Bourbon—SAMEDI, 29 juin 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la dite Cour, en date du 22 mai 1889, il sera vendu la propriété ci-après décrite, savoir:
1° Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Chippewa, Annonciation, Washington et Quatrième, désigné par le No 17, et mesurant 28 pieds 7 pouces et 2 lignes de face à la rue Chippewa, 110 pieds 6 pouces et 7 lignes de profondeur sur le côté de la rue Quatrième, et 116 pieds 6 pouces sur le côté le séparant du lot No 18; tout plus ou moins, en mesure américaine.
2° Un autre lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, attenant au précédent et désigné par le No 18, et mesurant 28 pieds 10 pouces de face à la rue Chippewa, 111 pieds 6 pouces de profondeur sur le côté le séparant du No 17, et 112 pieds 6 pouces sur l'autre ligne le divisant du lot No 19, le tout plus ou moins, mesure américaine.
3° Un autre lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le même ilet que la propriété ci-dessus décrite, désigné par le No 19, et mesurant 19 pieds et 2 lignes de face à la rue Chippewa, 112 pieds 6 pouces de profondeur sur la ligne le séparant du lot No 18 et 113 pieds 2 pouces sur l'autre ligne, tout plus ou moins, mesure américaine. Pour les améliorations voir le plan à la Bourse.
Conditions—Comptant.
Les actes de vente pardevant Fred. Adolph, notaire, aux frais de l'acquéreur; l'acquéreur devant payer, en outre du prix de l'adjudication, les taxes dues et exigibles en 1889. Un dépôt de 10 pour cent sera requis au moment de l'adjudication pour lier la vente.
26 mai—26. 1, 8, 15, 22, 29 juin.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur dans le Troisième District, rue Peters, entre Mandeville et Espagne.

Succession de G. M. Reider.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division B.—No 26,136.

PAR B. ONORATO, Encanteur—Bureau, No 16 rue Bourbon,—SAMEDI, 29 juin 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. D. King, juge de la dite Cour, en date du 25 mars 1889, je procéderai à la vente de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Peters, Mandeville, Espagne et Decatur, mesurant 21 pieds 2 pouces et 7 lignes sur la rue Peters, par 127 pieds 10 pouces et 5 lignes de profondeur, mesure américaine.
Conditions—Comptant.
L'acte de vente pardevant F. Adolph, notaire, aux frais de l'acquéreur; l'acquéreur devant payer en sus du prix de l'adjudication les taxes dues et exigibles en 1889.
Un dépôt de 10 pour cent sera requis au moment de l'adjudication pour lier la vente.
26 mai—26—juin 1 8 15 22 29.

Succession de D. T. Benjamin.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 27,140—Division D—Attendu que David V. Benjamin, a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu D. T. Benjamin, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
7juin—7 12 16

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété améliorée de valeur

Dans le Troisième District,

Coin des rues Union et St-Claude, No 534 rue St-Claude entre Champs-Elysées et Marigny, en face du dépôt du Shell Beach Railroad.

Succession de J. P. Renede.

No 16,417—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division B.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.—Placide J. Spear, encanteur—Bureau No 3 1/2 rue Carondelet—SAMEDI, 29 juin 1889, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St. Charles, entre Gravier et Commercial Place, en vertu de et conformément à trois ordres de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B en date respectivement du 22 avril 1889, du 24 avril 1889 et du 23 mai 1889, pour le compte de la dite succession, la propriété ci-après décrite, à savoir—
1° Trois lots de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le troisième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Champs Elysées, Amour maintenant Remparts, St-Claude anciennement Bons Enfants et Marigny, désignés comme lots Nos 4, 5 et 6, sur un plan de A. Castaing déposé en l'étude de [illegible] Lacoste, notaire en cette ville. Les dits lots mesurent, comme suit: le lot No 4, 31 pieds 6 pouces et 2 lignes de face à la rue St-Claude, anciennement Bons Enfants, sur une profondeur de 126 pieds; le lot No 5 mesure 31 pieds 6 pouces et 2 lignes de face à la rue St-Claude ou anciennement Bons Enfants, sur une profondeur de 128 pieds, le lot No 6 mesure 31 pieds de face à la rue des Bons-Enfants, sur 128 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.
Les améliorations consistent en une maison cottage en bois connue par le numéro municipal 534 rue St-Claude, ayant 5 chambres et une petite cuisine attenante, deux caves, deux puits, écurie, lieux d'aisance, galerie de côté, à l'arrière jardin de fruits et de fleurs, etc.
2° Deux lots de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Union, Bons Enfants, Bagatelle et Remparts, se touchant et un formant l'encoignure des rues Union et Bons-Enfants, mesurant 69 pieds 5 pouces de face à la rue Union, sur une profondeur et de face à la rue Bons-Enfants de 63 pieds 6 pouces, et l'autre mesure 58 pieds 4 pouces de face à la rue Union, sur une profondeur de 63 pieds 6 pouces. Les améliorations consistent en une maison en bois ayant quatorze ou quinze chambres, cave, lieux d'aisance, puits, etc. Le coin est occupé comme marché. Pour les distributions, voir le plan à la Bourse.
Conditions—Une moitié ou plus comptant, au gré de l'acquéreur, le reste à un an, avec billets garantis par privilège de vendeur et par hypothèque, portant intérêt à raison de 8 pour cent par an à partir du jour de la vente jusqu'au paiement final; dix pour cent de dépôt. L'acquéreur assumera les taxes de 1889, en sus du prix de la vente, et toutes les clauses usuelles de garanties.
Actes de vente pardevant Joseph Duvigneaud, notaire, aux frais de l'acquéreur.
25mai—25—1 8 15 22 29juin.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Henry Parr et épouse.

No 25,856.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.—Placide J. Spear, encanteur—Bureau, No 3 1/2 rue Carondelet—SAMEDI, 29 juin 1889, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, en vertu de et conformément à un jugement rendu le 17 mai 1889 et signé le 23 mai 1889 par l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, de la propriété ci-après décrite, à savoir:
1° Une portion de terre mesurant 90 pieds 1 pouce 4 lignes de largeur, parallèle à la rue Dauphine, anciennement Grands-Hommes commençant sur la ligne du fond de la propriété de Mlle Alignot, faisant face à la dite rue Dauphine et [illegible] parallèles [illegible] la largeur de la rue Bourgogne, anciennement Craps, qui n'est pas encore ouverte, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et sujet à une servitude de passage [illegible] un passage ou une allée, comme il est spécifié dans un certain acte de partage entre le dit feu Henry Parr et Valentin Shamback, par acte passé pardevant A. Dreyfous, notaire, le 9 février 1869 par lequel le dit feu Henry Parr a acquis la propriété ci-dessus décrite, enregistrée au bureau des transferts, livre 96 folio 3.
2° Une portion de terre mesurant 72 pieds 5 pouces et 2 lignes de face à la rue Remparts anciennement Amour, s'étendant en profondeur, entre deux lignes égales et parallèles, à la rue Bourgogne, anciennement Craps, qui n'est pas encore ouverte, sur laquelle elle a la même façade de 72 pieds 5 pouces et 2 lignes, incluant une moitié de la dite rue Bourgogne, qui n'est pas encore ouverte; laquelle portion de terre a été acquise par le dit défunt des [illegible] légitimement.
3° Une portion de terre mesurant 72 pieds 5 pouces et 2 lignes de face sur la rue St-Claude, anciennement Bons Enfants, s'étendant en profondeur à la rue Remparts, anciennement Amour, sur laquelle elle a la même façade de 72 pieds 5 pouces et 2 lignes, [illegible] Acquis par le dit défunt des représentants [illegible].
4° Une certaine portion de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, située dans le Troisième District de cette ville faisant partie d'un morceau de terre désigné par le No 6, sur un plan de J. Communy, en date du 17 mars 1842, déposé en l'étude de L. T. Caire, ancien notaire, ladite portion mesurant, au pied américain 142 pieds 10 pouces et 4 lignes de face à la rue Dauphine, anciennement Grands Hommes, et à étendant en profondeur entre lignes égales et parallèles, au centre de la rue Bourgogne, anciennement Craps, qui n'est pas encore ouverte borné sur le côté du haut par la propriété appartenant à la succession de Henry Parr, le côté du bas par la propriété de F. Sambola ou représentants, et dans le fond par le centre de la dite rue Bourgogne [illegible] le dit défunt de Claude Tibbert et enfants, par acte passé le 18 août 1871 pardevant A. Dreyfous, notaire, enregistré au bureau des transferts, livre 100, folio 682.
5° Un lot de terre, avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le faubourg Washington, Troisième District de cette ville, désignés par le No 16, sur un plan dressé par L. Reilly et C. [illegible] déposé en l'étude de [illegible] Mosey, notaire. Ledit lot est compris entre les rues Marais, St-Claude, anciennement Bons Enfants, Joséphine et Mathilda. Lequels dits lots de terre mesurent chacun au pied américain, 29 pieds 8 pouces de face à la rue St-Claude, anciennement Bons Enfants, par 117 pieds 3 pouces et 1 ligne de profondeur.
Le lot No 4 forme l'encoignure des rues St-Claude et Mathilda. Acquis par le défunt du shérif de cette paroisse à une vente faite par lui le 21 août 1877, en vertu d'un writ de saisie et vente à lui adressé par l'honorable Cinquième Cour de District de cette paroisse, dans l'affaire de Eva Haffer vs Susannah Myer, No 9,428, du dossier de la dite cour, la dite vente a été dûment enregistrée au bureau du greffier de la dite cour, dans le livre des actes No 21, folios 363 à 366, et au bureau des transferts, livre 110 folio 206.
6° Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, désigné par le numéro deux, dans l'ilet numéro cent quatre-vingt-trois, borné par les rues Poland, Lesseps, Casacalvo ou Royale et Grands-Hommes, maintenant Dauphine, sur un plan dressé par A. Castaing, le 11 novembre 1858, et déposé en l'étude de A. Dreyfous, notaire, le dit lot mesure, au pied américain, 31 pieds 9 pouces de face à la rue Poland, sur une profondeur de 100 pieds entre lignes parallèles, acquis par le défunt de la succession de Joseph Knight, d'après acte passé le 6 décembre 1858, pardevant le dit notaire, A. Dreyfous.
7° Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le troisième district de cette ville, et désigné par le No 6, dans l'ilet No 7, maintenant 398, borné par les rues Marais, autrefois Morales, St Claude, autrefois Bons-Enfants, Pressé et St Ferdinand, d'après un plan dressé par Joseph Pilié, le 1er juin 1831 et déposé en l'étude de Charles Janin, ancien notaire, par acte de vente du 10 du même mois et de la même année. Le dit lot mesure, au pied américain, 46 pieds 8 pouces de face à la rue Marais, autrefois Morales sur 118 pieds 7 pouces 4 lignes de profondeur, entre lignes parallèles; il a été acquis par le défunt de Jean Prat, par acte passé le 7 septembre 1867 pardevant le dit notaire Dreyfous, enregistré au bureau des aliénations, livre 92, page 629.
8° Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, formant l'angle des rues Espagne et St-Claude, autrefois Bons-Enfants, désigné par le No 2 de l'ilet 104, maintenant 393, d'après un plan annexé à un acte passé pardevant T. Seghers, ancien notaire, le 10 octobre 1837. Le dit lot mesure, au pied anglais, 33 pieds 9 pouces 7 lignes de face à la rue St-Claude, autrefois Bons-Enfants, sur 75 pieds 2 pouces 4 lignes de profondeur et de face à la rue Espagne; il a été acquis par le défunt de Jacques Estoup, par acte passé le 7 octobre 1865, pardevant le dit notaire, Dreyfous, enregistré au bureau des aliénations, livre 90, page 37.
9° Une certaine portion de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située dans le Troisième District de cette ville, formant l'angle des rues Chartres et Enghien, dans l'ilet borné par ces deux rues et les rues Decatur et Port. La dite portion de terre mesure 30 pieds 4 1/2 pouces de face à la rue de Chartres, 90 pieds 4 pouces de profondeur et face à la rue Enghien, et environ 90 pieds 10 4/8 pouces de profondeur de l'autre côté, vers la rue Port, le tout en mesure américaine. Cette propriété a été acquise par le dit défunt de Charles W. Lorentz et autres, par acte passé le 21 janvier 1878 pardevant ledit notaire, A. Dreyfous, enregistré au bureau des Aliénations, livre 109 page 357.
10° Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le faubourg Montreuil, 3me district de cette ville, désigné comme lot No 6 (ilet No 6) (maintenant 285), borné par les rues Pilié, Désirée, Bourgogne, autrefois Craps, Remparts autrefois Amour, d'après un plan dessiné par Joseph Pilié, le 16 juin 1841, et déposé au bureau de O. De Armas, notaire. Le dit lot forme l'encoignure et mesure, selon le plan ci-dessus, 84 pieds 8 pouces de face à la rue Pilié, sur 120 pieds de profondeur et face à la rue des Remparts, autrefois Amour. Cette propriété a été acquise par le dit défunt de Louis Bernard, par acte passé le 9 janvier 1847, pardevant Joseph Cuvillier, notaire.
Conditions—Un tiers comptant et le reste en crédit de un et deux ans, représenté par les billets des acquéreurs en sommes de séries à la convenance des héritiers, portant intérêt à 8 pour cent à partir des dates jusqu'à paiement, et garantis par lien de vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété vendue; les actes de vente pardevant Charles J. Théard, notaire, devant renfermer les clauses usuelles d'assurance, honoraires d'avocat et aux frais des acquéreurs qui paieront les taxes de 1889 en sus du montant d'adjudication; et un dépôt de 10 0/0 de montante de leurs enchères, sera exigé au moment de la vente.
La propriété au coin des rues St Claude et Mathilda sera vendue sujette au bail et droit d'occupation de John Parr, bail expirant le 31 octobre 1892, avec le privilège de le renouveler pour deux années de plus, conformément à un acte passé pardevant Charles Rolle notaire, en date du 8 octobre 1888; et la propriété au coin des rues Amour, Remparts et Désirée sera vendue sujette au bail de Gerhard Sanbrick, à vingt cinq dollars par mois, expirant le 31 juin 1889, avec privilège de le renouveler pour une année.
25 mai—25—juin 1 8 15 22 29

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Terrain de valeur dans le Sixième District, rue Toledano. Patente de terre; Jugement, billet de crédit, etc. Mme A. S. Barnes et John H. Page vs Mme Eliz. Anne Page et als.—No 25 110.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—Placide J. Spear, encanteur—Bureau No 3 1/2 rue Carondelet.—SAMEDI 13 juillet 1889 à midi, il sera vendu à l'encan à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, en vertu et conformément à un jugement de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, rendu le 13 mai 1889 et signé le 17 mai 1889, et par le consentement des parties intéressées, enregistré le 3 juin 1889, dans la dite Cour, dans l'affaire ci-dessus, de la propriété ci-après décrite, à savoir—
1° Un lot de terre situé dans le sixième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Toledano, Camp et Magazine et l'avenue de la Louisiane, désigné comme lot No 23, sur un plan à l'étude de T. Guyol, notaire, et mesurant 32 pieds 4 pouces de face à la rue Toledano, sur une profondeur de 128 pieds entre lignes parallèles.
2° Une certaine patente de terre No 468, donnée par W. B. Armstrong, enregistreur du bureau des terres et H. C. Warmoth, gouverneur de la Louisiane pour quatorze acres et quarante-six centièmes.
3° Un certain jugement en faveur de John Page contre le Board of Administrators of the Insane Asylum pour $490.77 avec intérêt à 8 pour cent à partir du 2[illegible] mars 1871 et les frais, rendu par la Sixième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, No 2312.
4° Un certain billet de crédit ou un ordre tiré par Josiah Fisk, le 11 mai 1881, pour $300 avec intérêt de 8 pour cent à partir de la date.
Pour plus amples informations concernant la patente, jugement et billet de crédit dans les paragraphes deux, trois et quatre, voir l'inventaire [illegible] à la cour.
Conditions—Pour les biens immobiliers un tiers comptant et le reste à un et deux ans; la portion à crédit sera garantie par privilège de vendeur et hypothèque; les billets porteront intérêt à 8 pour cent et la [illegible]. Pour les biens mobiliers comptant.
Acte de vente pardevant Ferdinand Kirchner, notaire aux frais de l'acquéreur.
8 juin—8 15 22 29 juil 6 13

Deux petites propriétés dans le septième district.

Succession de Phil. Williams.

No 26 704.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, Placide J. Spear, encanteur, Bureau, 3 1/2 rue Carondelet—SAMEDI, 29 juin 1889, à midi, il sera vendu à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles entre Gravier et Commercial Place, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté le 22 mai 1889, pour compte de la dite succession—
Deux lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le septième District de cette ville désignés par les Nos 8 et 9 dans l'ilet borné par les rues De Armas, Anne, Millaudon et Clinton, mesurant chacun 30 pieds de face à la rue De Armas sur 105 pieds 7 pouces de profondeur.
Les améliorations consistent en une maison double avec deux chambres de chaque côté avec galerie devant, citerne, lieux d'aisance, etc., connu par le numéro municipal No 26 rue De Armas, et une maison simple avec deux chambres, cuisine et galeries devant et sur les côtés, écurie, etc., connu par le numéro municipal 24 rue de Armas.
Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
Actes de ventes pardevant Ernest Commagère, notaire, aux frais des acquéreurs.
26 mai—26—juin 1 8 15 22 29

Divers. Divers.

Mme C. C. Turney vs. George C. Auer.

No 26 274—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—Placide J. Spear, Encanteur—Bureau, 3 1/2 rue Carondelet—LUNDI 17 juin 1889, à 10 heures et demie A. M. il sera vendu, au local No 540 rue Tchoupitoulas, en vertu et conformément à un jugement rendu le 22 mai 1889, et signé le 28 mai 1889 par l'Honorable Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, à savoir:
Quatre wagons à bière.
Quatre cents barils de bière (plus ou moins), dix baquets [tubs] de 500 gallons [plus ou moins], cinquante [casks] tonneaux [plus ou moins], vingt auges [charrettes à bière] plus ou moins.
Une balance avec plateforme.
Un lot de comptoirs de buvettes.
Deux jeux de harnais et colliers.
—AUSSI—
Un bel assortiment de meubles de salon, de salle à manger et de chambre à coucher, meubles de bureau, également un coffre-fort, etc.
—EGALEMENT—
1 Belle baroche de famille [nouveau modèle et presque neuve.
1 Charrette.
Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
5 juin—5 9 13 au 17

PAR W. I. HODGSON.

ANNONCE JUDICIAIRE.

La belle maison de résidence en bois, No 726 rue Dauphine, entre Clouet et Louisa.

Le cottage double de choix, Nos 28 et 28 1/2 rue Louisa, entre Royale et Chartres.

Succession de Wm E. Hunter, décédé, Dossier No 26,773.

A l'encan pour du comptant.

PAR W. I. HODGSON & FILS, W. I. Hodgson, Encanteur—Bureau, No 13 rue Carondelet.—SAMEDI, 29 juin 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et le Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, en vertu d'un décret de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division B, siégeant à la place de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la même Cour, Division A, en congé dans le moment; décret daté du 23 mai 1889. Dossier No 26,773 pour le compte de la succession de William E. Hunter, décédé, à l'encan, il sera vendu—

Dans le Troisième District, No 726 rue Dauphine,

1. Une certaine portion de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième district de cette ville, carré borné par les rues Dauphine, Royale, Clouet et Louisa, mesurant 73 pieds de 15 pieds de 10 pouces et 2 lignes du côté le plus rapproché de la rue Louisa, et 160 pieds de profondeur sur la rue Clouet, et 73 pieds de largeur à l'arrière, le tout plus ou moins.
Les améliorations consistent en une jolie maison de résidence en bois à deux étages, [illegible] élégants salons à arche, [illegible] chambres à coucher, [illegible] arbres fruitiers, une barrière en fer devant et un bout de terrain, une maison de résidence de famille de premier ordre.

Nos 28 et 28 1/2 rue Louisa.

2° Une certaine portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le 3me district de cette ville, carré d'ilet No 141 borné par les rues Louisa, Clouet, Chartres et Royale désignée par la lettre "A" et mesurant 47 pieds 9 pouces de façade rue Louisa, sur une profondeur de 213 pieds 1 pouce et 7 lignes, entre lignes égales et parallèles, mesure américaine.
Les améliorations consistent en une:
Maison cottage double en bois couverte en ardoises, connue sous les Nos 28 et 28 1/2 de la rue Louisa, et ayant de chaque côté 5 chambres, gaz et installations partout, 2 citernes auvents, etc., grande cour, jardin, etc., et se loue $32 par mois, à bail.
Le tout d'après des plans que l'on peut voir au lieu de la vente.
La propriété peut être visitée sur une autorisation [illegible] de l'encanteur.
Conditions—Comptant en passant les titres; 10 pour cent à payer comptant sur les lieux; l'acquéreur assumant les taxes de l'année courante 1889, en sus des enchères.
Les actes pardevant Fred. Zengel, notaire, aux frais des acquéreurs.
26 mai—26 mai, 2, 9, 16, 23, 29 juin.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de William E. Hunter, décédé.

Actions, cheval, buggy, meubles de bureau, en vente à l'encan pour de l'argent comptant.

PAR W. I. HODGSON & FILS—W. I. Hodgson, encanteur—Bureau, No 13 rue Carondelet—SAMEDI, 15 juin 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale, Premier District de cette ville, en vertu d'un décret de l'Hon Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B siégeant à la place de l'Hon. Thos. C. W. Ellis, juge de la même Cour, Division A, en congé dans le moment, décret daté du 23 mai 1889. Dossier No 26 773, pour le compte de la succession de William E. Hunter, décédé, il sera vendu à l'encan:
1° Un cheval, un buggy, des harnais (devant la dite Bourse).
2° Un lot de meubles de ménage, coffre-fort, etc., se trouvant dans le bureau de Hunter & Dinsdale, No 6, Palais de la Bourse au Coton, à l'arrière de la Bourse au Coton.
3° Cinquante (50) actions du fonds-capital de la Banque de Commerce de cette ville, de $10 chacune payées intégralement.
4° Cinq actions du fonds capital de la "Pelican Brewing Co", de cette ville, de $50, chacune, payées intégralement.
5° Une action du fonds-capital de la "New Orleans Base Ball Park Association", de $25, pleinement payée.
6° Vingt cinq actions du fonds-capital de la "Anna Howe Gold Mining Co", de Birmingham, Ala., de $10, chacune, payées en plein.
7° Cent actions du fonds-capital de la "Chicago Enterprise Gold and Silver Mining Co." du Colorado, de $25, chacune, pleinement payées.
Le tout d'après un inventaire enliassé.
Conditions—Comptant avant transfert ou livraison.
2 juin—2 5 9 12 au 15

ETAT DE LA LOUISIANE.

Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans.

JE CERTIFIE que le 29me jour de mai 1889 jugement a été rendu en cette Cour, dans l'affaire ci-dessous intitulée, dans les chiffres suivants, savoir:
Maggie McGinnis vs John Magendie, son époux—No 26,912.
Sur motion de W. R. Murphy, avocat de la demanderesse, et en fournissant à la cour bonne et satisfaisante preuve à l'appui de la demande de la plaignante, et la loi étant en sa faveur:
Il est ordonné, adjugé et décrété que le jugement par défaut rendu contre le défendeur le 24 mai 1889, soit maintenant confirmé et rendu final; et, en conséquence, qu'il y ait jugement en faveur de la demanderesse Maggie McGinnis et contre le défendeur John Magendie, son époux, ordonnant et décrétant une séparation de biens et une dissolution de la communauté de biens et jusqu'ici existant entre la plaignante et le défendeur, et que le défendeur paie les frais.
Jugement rendu le 29 mai 1889.
Jugement signé le 4 juin 1889.
Signé, ALBERT VOORHIES, Juge.
En foi de quoi j'ai apposé ici ma signature et le sceau de la dite cour en la ville de la Nouvelle-Orléans, le [illegible] jour de juin de l'An de Notre Seigneur Mil Huit-Cent Quatre Vingt-Neuf.
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
8 juin—3f en 10 j

Avis.

A. SIMON, le Cosmopolite, coin Dumaine et Decatur.—Abonnement à toutes les publications, distribution à domicile. [illegible]

L'Abeille de la [illegible]
NOUVELLE-[illegible]
SAMEDI, 15 [illegible]
Avis aux cré[illegible]
Ventes de T[illegible]
TAXES
FEUILL[illegible]
SANS
PAUL D'A[illegible]
TROISIÈME
SEULE AU[illegible]